

## PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT – NUMÉRO D'APPEL D'OFFRES : 16-22114

### **Demande de mise à jour de la série de normes canadiennes sur le fenêtrage A440 afin de tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes**

#### **1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)**

Un PAC est un avis public rédigé à l'intention des fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance un contrat visant la fourniture d'un bien, d'un service ou de travaux de construction, afin que les autres fournisseurs puissent manifester leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente un énoncé de capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans l'avis, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

#### **2. Définition de la demande**

En vertu du projet d'infrastructure publique de base résiliente aux changements climatiques, le Programme Réglementation du bâtiment axée sur l'accès au marché (RBAM) du Conseil national de recherches du Canada demande que les codes modèles nationaux, les guides et les normes auxquelles ils renvoient soient mis à jour afin de tenir compte des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes. Alors que les codes modèles nationaux, c'est-à-dire les codes du bâtiment, de prévention des incendies, de la plomberie et de l'énergie, sont élaborés et publiés par le Conseil national de recherches du Canada, les normes sur le fenêtrage CSA A440S1, CSA A440S.2, CSA A440S.4 et CSA A440S.5 incorporées par renvoi sont des normes autonomes publiées par leur propriétaire, l'Association canadienne de normalisation (CSA), un organisme d'élaboration de normes sans but lucratif.

Le projet d'infrastructure publique de base résiliente aux changements climatiques a pour objectif d'intégrer la résilience aux changements climatiques à des guides de conception, à des codes et à des documents connexes, lesquels seront la base des projets de construction d'infrastructure et des travaux de rénovation futurs au Canada. Pour ce faire, il faudrait notamment préparer les modifications proposées aux codes modèles nationaux du bâtiment, de l'énergie, de prévention des incendies, de la plomberie ainsi que les documents d'orientation connexes mis à jour. Les provinces et les territoires pourraient adopter les modules de modifications proposées en 2020.

Dans le cadre du présent contrat, nous souhaitons conclure une entente avec la CSA en vue de la mise à jour de ses normes sur le fenêtrage pour tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes au moyen d'un processus fondé sur le consensus établi par le Conseil canadien des normes. La mise à jour des normes de la CSA sera effectuée en parallèle et en harmonie avec les travaux en cours au CNRC en vue de la mise à jour des codes modèles nationaux du CNRC.

Le CNRC demande, en vertu des livrables du présent marché, que la CSA

- crée un sous-comité technique (SCT) sur l'adaptation aux changements climatiques du fenêtrage au Canada et en définit le mandat;
- publie l'Avis d'intention des projets;
- passe en revue la documentation actuellement disponible sur l'adaptation aux changements climatiques du fenêtrage au Canada et détermine les lacunes existantes;

- passe en revue les données climatiques nationales, les pratiques exemplaires municipales individuelles, les incitatifs financiers et les programmes liés à l'adaptation aux changements climatiques du fenêtrage au Canada;
- anime les réunions du comité technique et du sous-comité;
- prépare des lignes directrices préliminaires détaillées en vue de leur incorporation aux normes susmentionnées;
- tient un examen public et une consultation du comité technique, et assure la révision et la publication des normes révisées;
- veille à la traduction française de toutes les normes;
- prépare une analyse coûts-bénéfices et une analyse des répercussions afin d'appuyer les propositions;
- soumette les modifications proposées, y compris l'analyse des répercussions, au processus d'élaboration établi du Conseil des normes du Canada (consultation publique, communication des commentaires aux comités, participation des intervenants, etc.); et
- prépare l'ensemble des modifications à intégrer à la prochaine édition de la série de normes CSA A440.

### **3. Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences essentielles minimales)**

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il est en mesure de satisfaire aux exigences suivantes :

- l'association ou l'entreprise est un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes;
- le fournisseur détient les droits de propriété intellectuelle des normes sur le fenêtrage de la CSA;
- le fournisseur possède une expérience considérable (au moins dix ans) dans la gestion et l'élaboration de codes et de normes réalisés par des comités techniques reconnus et équilibrés;
- le fournisseur peut démontrer sa capacité à interagir avec un vaste éventail d'organismes de l'industrie et de réglementation relativement à des questions techniques relevant des codes sur le fenêtrage;
- le fournisseur peut démontrer au moins dix années d'expérience en élaboration de codes et de normes relativement aux codes sur le fenêtrage; et
- le fournisseur peut démontrer qu'il travaille depuis au moins dix ans en collaboration avec Codes Canada du Conseil national de recherches du Canada à l'élaboration de codes.

### **4. Applicabilité des accords commerciaux applicables à l'achat**

Le présent achat est assujéti à l'accord commercial (aux accords commerciaux) suivant(s) :

- Accord sur le commerce intérieur (ACI)
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC);
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)

## **5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance**

Le **Groupe CSA** (anciennement l'**Association canadienne de normalisation, CSA**) est un organisme sans but lucratif d'élaboration de normes qui élabore des normes dans 57 domaines. Le Groupe CSA publie des normes en formats imprimé et électronique et offre des cours de formation et des services de consultation. Il se compose de représentants de l'industrie, des gouvernements et de groupes de consommateurs.

La CSA a été officiellement créée en 1919 sous le nom de Canadian Engineering Standards Association (CESA), une association à charte fédérale dont le mandat était d'élaborer des normes. La CSA est accréditée par le Conseil canadien des normes, une société d'État dont la mission est de promouvoir une normalisation canadienne efficiente et efficace. Cette accréditation assure que la CSA détient les compétences nécessaires pour réaliser des fonctions d'élaboration des normes et de certification, en se fondant sur des critères et procédures reconnus à l'échelle internationale.

La CSA publie et met à jour les normes canadiennes sur le fenêtrage et elle détient les droits de propriété intellectuelle de ces documents. Par le passé, le Groupe a collaboré avec le CNRC à l'élaboration de normes qui étaient complémentaires aux codes nationaux de construction du CNRC ou s'appuyaient sur des recherches du CNRC.

## **6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État**

L'exception au Règlement sur les marchés de l'État invoquée pour justifier le recours à un fournisseur unique pour ce marché est celle de l'alinéa 6d), « le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

## **7. Titre de propriété intellectuelle**

La propriété intellectuelle (des normes de la CSA sur le fenêtrage) est détenue par l'Association canadienne de normalisation. Tous les travaux entrepris en vertu du présent marché le sont uniquement aux fins de la mise à jour de la série CSA A440 en fonction des modifications apportées aux codes nationaux de construction.

## **8. Période du contrat proposé ou date de livraison**

Le contrat proposé est d'une durée de deux ans à compter du 15 décembre 2016. La date d'achèvement est prévue pour le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

## **9. Estimation des coûts du contrat proposé**

La valeur du contrat est établie à une limite maximale de 200 000 \$ CA (TVH comprise).

## **10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance**

Dwayne Torrey, ing.  
Directeur, Normes de construction et d'infrastructure  
Groupe CSA  
178, boul. Rexdale, Toronto (Ontario) M9W 1R3  
Tél. : 416 747-2746  
Courriel : [dwayne.torrey@csagroup.org](mailto:dwayne.torrey@csagroup.org)

## **11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités**

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les services décrits dans le présent PAC peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à la personne-ressource dont le nom

est indiqué dans le présent avis, au plus tard à la date de clôture aussi précisée dans l'avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer en quoi le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

## **12. Date de clôture pour la présentation des énoncés de capacités**

Les énoncés de capacités seront acceptés jusqu'à la date et l'heure de clôture suivantes : le 14 décembre 2016 à 14 h (HNE).

## **13. Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités**

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être adressés à :

Agente de négociation des contrats du CNRC : Melody Ellis  
Conseil national de recherches du Canada  
Édifice M-22, 1200, chemin de Montréal, Ottawa (Ontario)  
Téléphone : 613-993-4461